



Une souca rudimentaire

## Dimension d'une souca

### La première michna

*La première Michna de Souca donne les dimensions maximales et minimales de la cabane, ainsi que les conditions nécessaires à sa validité.*

### משנה מסכת סוכה פרק א משנה א

[א] סוכה שהיא גבוהה למעלה מעשרים אמה פסולה רבי יהודה מכשיר ושאונה גבוהה עשרה טפחים ושאין לה שלשה דפנות ושחמתה מרובה מצילתה פסולה

### רמב"ם

[א] כלל הוא אצלינו סוכה דירת עראי בענן, ולפיכך לא תהא גבוהה מעשרים אמה. ור' יהודה אומר דירת קבע בענן ולפיכך מתירה ואפילו היתה בתכלית הגובה.

### Michna traité souca Chapitre 1, michna 1

Une souca plus haute que vingt coudées [10 mètres] n'est pas valable pour accomplir son devoir religieux, mais Rabbi Yéhouda autorise. Si elle est plus basse que dix téphah (1 mètre), si elle n'a pas trois murs et si la partie ensoleillée sur le sol est supérieure à la partie ombragée, alors la souccah n'est pas valable.

### Rambam (Maïmonide 1138 – 1204)

Nous avons un principe (dans la Talmud) à savoir : une souccah doit être une maison provisoire (*dirat ârai*) c'est pourquoi si elle dépasse vingt coudées elle n'est pas valable (car elle perd son côté provisoire). Rabbi Yéhouda pense, lui, que la souccah, pendant toute la période de Soucoth, doit être une maison fixe (*dirat kévâ*) c'est pourquoi il autorise, même une souccah haute.